



ARRETE N° ARR 26.420/K

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR JOHNNY PALMA, CONSEILLER
DELEGUE, POUR PRESIDER LA COMMISSION EDUCATION
ET FAMILLE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

VU la délibération n°26.012/K du 07 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°26.019/K du 07 avril 2026 portant création et composition des commissions permanentes,

VU l'arrêté n°26.335/K du 29 mai 2026 portant délégation de signature et de fonction de Monsieur Johnny PALMA, conseiller délégué en charge de la Citoyenneté et du Conseil Municipal des Enfants,

VU l'élection de Monsieur Johnny PALMA à la Vice-présidence de la commission Education et Famille en date du 16 juin 2026,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un membre de la commission Education et Famille pour présider ladite commission pendant la durée du mandat en l'absence du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonction et de signature est consentie à Monsieur Johnny PALMA, conseiller délégué en charge de la Citoyenneté et du Conseil Municipal des Enfants, pour présider la Commission Education et Famille pour la durée du mandat lorsque M. le Maire est absent.

ARTICLE 2 : Monsieur Johnny PALMA, conseiller délégué en charge de la Citoyenneté et du Conseil Municipal des Enfants est désigné Vice-Président de la Commission Education et Famille pour la durée du mandat.

ARRETE N° ARR 26.420/K

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR JOHNNY PALMA, CONSEILLER
DELEGUE, POUR PRESIDER LA COMMISSION EDUCATION
ET FAMILLE**

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne et notifié à Monsieur Johnny PALMA.

ARTICLE 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 22 juin 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notifié le :

Signature Spécimen :

Johnny PALMA

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/06/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.420/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIE A
MONSIEUR JOHNNY PALMA, CONSEILLER DELEGUE, POUR PRESIDER LA
COMMISSION EDUCATION ET FAMILLE
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260622-BRU_AR_26202_1-AR
Date de l'acte : 22/06/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26202_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2026